



# Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2025

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 16 de l'ordre du jour

Coopération régionale

## Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, 2024-2025

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint un résumé des travaux de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2024-2025.



## Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, 2024-2025

### *Résumé*

Le présent rapport fait état des activités menées par la Commission économique pour l'Afrique pendant la période 2024/25, durant laquelle la Commission s'est concentrée sur cinq domaines d'intervention stratégiques et deux thèmes transversaux afin de favoriser la croissance économique, promouvoir la stabilité macrofinancière, faire progresser l'intégration régionale et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Les domaines d'intervention étaient les suivants : a) politiques macroéconomiques et financement du développement ; b) intégration régionale, diversification économique et industrialisation ; c) développement des infrastructures, notamment l'énergie ; d) technologie, innovation et connectivité ; e) action climatique et sécurité alimentaire. Les deux thèmes transversaux étaient les données et les statistiques, d'une part, et les dimensions sociales, d'autre part. Plus précisément, la CEA a encouragé la transformation numérique, apporté un soutien à la modernisation des systèmes statistiques et à l'utilisation d'outils statistiques novateurs, et renforcé les capacités des gouvernements en matière de gestion des affaires publiques, de planification du développement et de gestion des risques.

## I. Introduction

1. Le taux de croissance économique de l'Afrique s'est établi à 3,4 % en 2024, soit une légère amélioration par rapport aux 3,3 % enregistrés en 2023. Toutefois, le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant est resté inférieur à 1 % par an, reflétant la faiblesse de la performance économique de pays d'Afrique. Cela s'explique par un ensemble de crises en cascade et de vents contraires, notamment les tensions géopolitiques, les défis liés au climat, le resserrement des conditions financières mondiales et l'augmentation des niveaux d'endettement. Les fortes pressions inflationnistes et les importantes dépréciations monétaires ont contribué à l'instabilité macroéconomique, limitant encore la croissance, tandis que les coûts élevés de l'emprunt et du service de la dette ont constitué un autre frein à l'investissement et à l'expansion économique.

2. La fréquence et la gravité croissantes des phénomènes climatiques mettent à mal les infrastructures et les moyens de subsistance, ce qui fait peser des risques importants sur les perspectives économiques du continent. En 2024, on estimait à 476 millions, soit près de la moitié de la population du continent, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique. Le manque d'opportunités économiques dans leur pays, en particulier pour les jeunes, pousse de nombreuses personnes à chercher de meilleures perspectives à l'étranger.

3. Dans le cadre du réalignement de son programme de travail, tel que présenté dans son plan-programme et budget-programme pour 2025, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a défini cinq domaines d'intervention stratégiques et deux thèmes transversaux pour 2024 et au-delà afin de favoriser la croissance économique, de promouvoir la stabilité macrofinancière, de faire progresser l'intégration régionale et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Les domaines d'intervention étaient les suivants : a) politiques macroéconomiques et financement du développement ; b) intégration régionale, diversification économique et industrialisation ; c) développement des infrastructures, notamment l'énergie ; d) technologie, innovation et connectivité ; e) action climatique et sécurité alimentaire. Les deux thèmes transversaux étaient les données et les statistiques, d'une part, et les dimensions sociales, d'autre part. Plus précisément, la CEA a encouragé la transformation numérique, apporté un soutien à la modernisation des systèmes statistiques et à l'utilisation d'outils statistiques novateurs, et renforcé les capacités des gouvernements en matière de gestion des affaires publiques, de planification du développement et de gestion des risques. La Commission a également joué un rôle essentiel dans les préparatifs, partout en Afrique, du Sommet de l'avenir, tenu à New York en septembre 2024, et a facilité les discussions relatives à la Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir.

## II. Faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région

4. Les activités d'information proposées par la CEA à un haut niveau ont joué un rôle essentiel dans l'orientation donnée aux discussions stratégiques menées aux niveaux mondial et régional. Lors de réunions importantes tenues à Addis-Abeba en juillet 2024 (comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement) et à Abuja en août 2024 (réunion du Groupe africain), la CEA a présenté des exposés aux ministres des finances des États d'Afrique au sujet de la réforme de l'architecture financière mondiale et de la coopération fiscale

internationale. La CEA a également mis en place un dispositif interdivisions pour apporter un appui la Commission de l'Union africaine et à la présidence sud-africaine du Groupe des 20. Par ailleurs, la douzième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique était axée sur des stratégies de financement de la résilience face aux changements climatiques et la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a plaidé pour des programmes REDD-plus et un marché du carbone à haute intégrité en Afrique. À la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bakou en novembre 2024, la CEA a recommandé des mécanismes concernant le financement, les pertes et préjudices, l'adaptation, l'atténuation, l'accès aux technologies et les échanges de droits d'émission de carbone.

5. La CEA a organisé plusieurs manifestations visant à regrouper les contributions de l'Afrique à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Elle a organisé la consultation régionale en Afrique pour la Conférence qui a eu lieu à Addis-Abeba les 18 et 19 novembre 2024 et a réuni 240 participantes et participants représentant 31 pays. En prévision de la réunion, la CEA a établi un document d'information dans lequel étaient examinés les progrès accomplis et les questions nouvelles. Les participantes et les participants se sont penchés sur les priorités, ce qui a abouti à l'élaboration d'un document de position et de recommandations qui ont alimenté le projet de document final mondial.

6. La dixième session du Forum régional africain pour le développement durable a été organisée par la CEA à Addis-Abeba en avril 2024. Parmi les textes issus du Forum, on peut citer la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 ainsi que l'Agenda 2063 et à éliminer la pauvreté en période de crises multiples (ECA/RFSD/2024/12), qui a servi de contribution collective de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en juillet 2024, et au Sommet de l'avenir.

7. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a établi et publié le *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024 : Renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes*, ce qui correspond au thème et aux objectifs prioritaires du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en 2024. Le rapport 2024 présente les moyens d'élaborer des politiques et de planifier en se fondant sur des données d'observation de manière à atteindre ces objectifs. Les résultats ont été communiqués lors de grandes réunions, dont une manifestation parallèle tenue dans le cadre du forum politique de haut niveau de 2024 et à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. La Commission a établi son rapport phare intitulé *Rapport économique sur l'Afrique 2024 – Investir dans une transition juste et durable en Afrique* et l'a rendu public en marge de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable. Dans ce rapport, la Commission a souligné qu'il fallait investir dans une transition juste et durable en Afrique et a recensé les moyens qu'a l'Afrique de faire un bond en avant, le continent se trouvant à un stade précoce de développement et ayant d'abondantes ressources naturelles et une population jeune.

9. La CEA a organisé le Forum des entreprises africaines en février 2025, en marge de la trente-huitième session ordinaire de Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui a réuni des dirigeants d'États d'Afrique, des

décideurs, des représentants du secteur privé, des investisseurs, des chercheurs et des jeunes pour réfléchir au rôle de l'éducation, de la technologie et de l'innovation dans la transformation de l'Afrique. Le Forum a permis à de multiples parties d'avoir des échanges francs sur l'activation des chaînes de valeur régionales dans le continent. Il était axé sur le développement des chaînes de valeur régionales et des zones économiques spéciales dans les secteurs de l'élevage, des parcs agro-industriels et des produits pharmaceutiques dans toute l'Afrique.

10. À la cinquante-septième session de la CEA, notamment à la réunion annuelle de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique des pays d'Afrique dont le thème était « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices », les États membres ont convenu que la mise en œuvre de l'Accord devait bénéficier de la même forte volonté politique que celle dont il avait été fait preuve pour la ratification et être prise en main de la même manière. Des actions stratégiques visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord y sont également proposées.

11. La CEA a continué de coordonner les activités du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, créé pour élaborer des propositions de réforme financière mondiale et pour faire entendre la voix de l'Afrique dans les forums mondiaux. Lors d'une série de réunions, le Groupe de travail a abordé les sujets suivants : le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international (FMI), un nouveau programme du FMI pour le développement vert, un nouveau programme pour l'accès aux marchés et l'initiative « Bretton Woods à 80 ans ». La CEA a également publié un rapport intitulé *Le FMI et l'avenir de l'architecture financière mondiale*, dans lequel est présenté un nouveau programme qui permettrait au FMI de mieux répondre aux défis auxquels sont confrontés les pays d'Afrique à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il y est notamment proposé d'établir un dispositif mondial de sécurité financière et une nouvelle architecture mondiale de la dette, d'accroître les ressources destinées au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, de centrer de nouveau l'attention sur le développement vert et l'accès aux marchés et de recalibrer le FMI de sorte que celui-ci réponde aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle.

12. La Commission s'est fortement employée à faire progresser la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et à promouvoir la facilitation du commerce et l'industrialisation. En 2024, elle a aidé, sur le plan technique, plus d'une dizaine de pays à appliquer des stratégies nationales concernant la Zone. Elle a également mis au point des outils visant à soutenir les chaînes de valeur régionales et a facilité les négociations relatives aux accords commerciaux. Elle a en outre proposé des sessions de formation à des négociateurs commerciaux, aidé des entreprises à se faire une idée des débouchés que la Zone offre et a contribué aux mesures de durabilité en prenant en compte les questions liées à l'environnement dans les stratégies commerciales nationales.

13. La CEA a aidé des États membres à aligner leurs cadres stratégiques nationaux concernant l'industrie sur les stratégies industrielles régionales. En 2024, la CEA a aidé les Gouvernements du Lesotho et de la Zambie à élaborer et appliquer des politiques industrielles nationales en vue de promouvoir l'industrialisation, d'accroître la compétitivité et de conforter la croissance économique en opérant une transformation structurelle. Elle a également contribué aux efforts d'industrialisation de Maurice en fournissant un appui technique au Gouvernement mauricien afin que soit créé un portail d'information sur les technologies des énergies renouvelables à l'intention des entreprises, géré par l'Agence mauricienne pour les énergies renouvelables.

14. La Commission a organisé, au Zimbabwe, un atelier régional sur les minéraux critiques pour la transition énergétique et les possibilités qu'offrent les énergies propres, la décarbonisation et l'industrialisation. Les personnes qui ont pris part à l'atelier ont été encouragées à étudier les moyens possibles d'exploiter ces minéraux selon une approche régionale, par la mise en place de conditions propices à une telle exploitation, la promotion de l'ajout de valeur et la croissance de la chaîne de valeur des véhicules électriques. Elles ont également envisagé des moyens de faire en sorte que les recommandations et propositions figurant dans la Stratégie des minéraux verts de l'Afrique, la Vision du régime minier de l'Afrique et d'autres visions sous-régionales du secteur minier puissent servir de point d'ancrage au développement du secteur des minéraux critiques.

15. Les zones économiques spéciales sont essentielles à la transformation économique de l'Afrique. Elles attirent les investissements, stimulent l'industrialisation et créent des emplois tout en favorisant la diversification des exportations et l'intégration régionale. Afin d'obtenir de bons résultats, il faut des politiques solides, le développement des infrastructures et des liens forts au niveau local de façon à parvenir à une croissance durable et inclusive. La CEA a aidé trois pays<sup>1</sup> à évaluer les chaînes de valeur pour les zones économiques spéciales de nouvelle génération et à promouvoir les partenariats. En marge de la réunion annuelle de l'Organisation africaine des zones économiques de 2024, la CEA a reçu un prix pour sa contribution au positionnement stratégique de ces zones, qui favorisent une industrialisation inclusive et durable sur le continent.

16. La Commission a aidé des États membres à accélérer l'application de la Feuille de route de l'Union africaine sur la valorisation du dividende démographique par des investissements en faveur de la jeunesse, notamment par un soutien technique à la mise en place d'une budgétisation qui tienne compte du principe du dividende démocratique. La CEA a renforcé les capacités de pays concernant une telle budgétisation en menant des activités ciblées de sensibilisation avec les principaux décideurs et a proposé à plus de 400 fonctionnaires nationaux une formation au renforcement des capacités concernant l'application de l'économie démographique et des outils de planification. Ces activités ont contribué à ce que le Burkina Faso, le Niger et le Togo prennent en compte les considérations liées au dividende démographique dans leurs documents de programmation budgétaire pour 2025.

17. La CEA a aidé sept États membres<sup>2</sup> à renforcer leurs capacités de planification fondées sur des données d'observation au moyen de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports qui facilite la numérisation des plans nationaux de développement et leur alignement sur les engagements pris au niveau mondial. De plus, la Commission a établi des prévisions macroéconomiques pour la Gambie, le Ghana et la Namibie. Le Ghana a utilisé le modèle de la CEA pour produire des prévisions économiques qui ont alimenté l'élaboration des politiques de sa Commission nationale de planification du développement. La CEA a dispensé une formation sur la modélisation macroéconomique concernant le perfectionnement de fonctionnaires de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana et de l'Ouganda. Elle a également proposé une série de sessions de formation sur les méthodes d'estimation statistique des flux financiers illicites liés à la fiscalité et à la criminalité, en partenariat avec la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

18. Pour ce qui est de la résilience face aux changements climatiques, la CEA a notamment fourni un appui concernant les orientations générales en matière

---

<sup>1</sup> Cameroun, Congo et Gabon.

<sup>2</sup> Angola, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Sao Tomé-et-Principe.

d'économie verte et d'économie bleue ainsi que des cadres pour la gestion durable des ressources. Elle a également aidé des pays d'Afrique à honorer les engagements qu'ils avaient pris au titre d'accords internationaux. De plus, des initiatives de renforcement des capacités ont été lancées afin de renforcer la représentation de l'Afrique dans les négociations relatives au climat, d'améliorer les stratégies nationales concernant les marchés du carbone et de développer les dispositifs d'identification numérique visant une gouvernance inclusive.

19. En 2024, la CEA a apporté un soutien technique à l'élaboration des registres carbone de la Commission Climat des États insulaires d'Afrique et de la Commission Climat pour la région du Sahel. Elle a également facilité l'élaboration du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente, un programme décennal que les petits États insulaires en développement ont adopté à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue en mai 2024, et qui succède aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

20. L'Accord de Paris prévoit qu'il soit procédé à un bilan mondial tous les cinq ans pour évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation des buts concernant le climat et orienter le prochain cycle de contributions déterminées au niveau national. En 2024, la CEA a organisé des ateliers nationaux pour les parties prenantes au Libéria et au Zimbabwe. Plus de 30 personnes représentant les principaux secteurs clés touchés par les effets des changements climatiques (agriculture, énergie, eau et transport) y ont participé. L'objectif était d'évaluer les contributions déterminées au niveau national actuelles au regard du bilan mondial et de soutenir l'établissement de contributions déterminées au niveau national 3.0 qui soient alignées sur les plans nationaux de développement.

21. La CEA a également renforcé le rôle joué par l'Afrique dans les négociations relatives au climat et en ce qui concerne les compétences techniques. En 2024, elle a organisé une session de formation virtuelle à l'intention de 187 négociateurs et négociatrices spécialistes des questions climatiques de plus de 30 pays d'Afrique, afin que le continent se dote des compétences dont il a besoin. Pour aider les femmes dans le domaine du journalisme climatique, la Commission a formé environ 200 femmes spécialistes des médias, ce qui a permis de renforcer les compétences en matière de communication de l'information relative au climat.

22. La Commission a complété son étude sur les pertes et préjudices et a présenté les premières constatations à la vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'étude fournit des lignes directrices et outils concernant l'évaluation des risques afin que les pertes et préjudices soient pris en compte dans les contributions déterminées au niveau national. Pour ce qui est du renforcement des capacités relatives aux marchés du carbone, la CEA a, en partenariat avec le Groupe africain de négociateurs, formé des responsables de la coordination pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et établi des notes d'orientation concernant l'article 6 de la Convention

23. La CEA a apporté un soutien technique à ses membres afin d'améliorer le cadre directif du secteur de l'énergie et d'encourager l'investissement privé dans ce secteur. Le Gouvernement kényan a promulgué le Règlement sur l'énergie (marché de l'électricité, approvisionnement des gros consommateurs et libre accès) 2024, et un examen réglementaire du marché de l'électricité a été lancé à Madagascar. Au niveau continental, les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique, réunis à l'occasion de la trente-septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en février 2024, ont adopté

un cadre réglementaire continental pour attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie. Élaboré en collaboration avec la CEA, ce cadre vise à soutenir les efforts que les pays d'Afrique font pour mettre en place des mécanismes réglementaires efficaces qui leur permettent de mobiliser des investissements supplémentaires dans le secteur de l'énergie.

24. La CEA a contribué à l'amélioration des capacités institutionnelles permettant aux partenariats public-privé de stimuler le financement des infrastructures et les investissements dans les infrastructures. Elle a organisé quatre ateliers de renforcement des capacités, au Cameroun, au Malawi, en Ouganda et en Zambie. Ces ateliers étaient axés sur le renforcement des compétences concernant la structure donnée aux partenariats public-privé, la gestion des achats et des contrats, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires, l'objectif étant de donner des orientations à de tels partenariats et d'aider les pays, sur le plan technique, à établir des plans de réalisation afin que leurs projets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé aboutissent. De plus, en collaboration avec la Facilité africaine de soutien juridique et la Banque africaine de développement, la Commission a coorganisé, en septembre 2024, le premier forum des unités consacrées aux partenariats public-privé en Afrique, qui a réuni les chefs de telles unités de tout le continent ainsi que des spécialistes du secteur et des partenaires de développement de haut niveau. L'objectif était de faciliter une conversation sur la prise en compte des principes relatifs à la résilience face aux changements climatiques dans les grands projets d'infrastructure réalisés dans le cadre de partenariats public-privé. Ce forum annuel vise à renforcer les capacités institutionnelles concernant les partenariats public-privé en Afrique.

25. Pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique des transports aériens en Afrique, la CEA a élaboré des lignes directrices et des recommandations sur la libéralisation du transport aérien afin d'éclairer les décisions de ses membres. La CEA, qui assure les fonctions de secrétariat de l'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro, a organisé un webinaire afin de déterminer dans quelle mesure les États ont aligné leurs accords bilatéraux relatifs aux services aériens sur la Décision. Un audit de la CEA portant sur 12 États du Marché unique du transport aérien africain<sup>3</sup> a montré que seuls 70 % d'indicateurs clés de performance essentiels étaient atteints et que plusieurs États devaient revoir leurs accords bilatéraux relatifs aux services aériens compte tenu des mauvais résultats relatifs à l'indicateur clé de performance 2 (accès aux marchés).

26. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a organisé la 15<sup>e</sup> réunion de l'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro au Kenya. Cette réunion a abouti à la création du Conseil administratif du mécanisme de règlement des différends concernant la Décision de Yamoussoukro et le Marché unique du transport aérien africain et au contrôle du secrétariat du mécanisme de règlement des différends.

27. Les activités de la CEA relatives à la pauvreté, aux inégalités et à la politique sociale ont fait progresser l'action menée afin de s'attaquer aux disparités sociales et de promouvoir une croissance inclusive. La CEA a aidé plusieurs pays à élaborer des cadres de politique sociale visant à réduire les inégalités et à promouvoir la résilience, en particulier pour les groupes marginalisés, y compris les femmes et les jeunes.

28. Dans le cadre de l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la CEA a aidé cinq pays<sup>4</sup> à faire le bilan des mécanismes institutionnels nécessaires au renforcement d'une politique budgétaire

<sup>3</sup> Angola, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

<sup>4</sup> Éthiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

tenant compte des questions de genre. Elle a apporté un appui technique à 42 de ses membres afin qu'ils puissent examiner l'état d'avancement de la réalisation des engagements au titre de la Déclaration et du Programme d'action et en rendre compte. En tenant compte des rapports d'examen nationaux et des enquêtes nationales communiqués par ses membres, la CEA a établi le rapport d'examen régional pour l'Afrique intitulé *Status of Gender Equality and Women's Empowerment in Africa: 30 years since the Beijing Declaration and Platform for Action (Beijing+30)*, dans lequel elle a présenté les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes et des filles, ainsi que les mesures à prendre en priorité afin d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action. En novembre 2024, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CEA a organisé l'examen régional après 30 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en Afrique. Cet examen a eu lieu en Éthiopie et une position africaine commune relative à l'examen 30 ans après y a été adoptée puis présentée en 2025 à la Commission de la condition de la femme, à la soixante-neuvième session de la Commission

### III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

#### A. Données et statistiques

29. La CEA a aidé ses membres à renforcer les capacités de gestion et de diffusion des données relatives aux objectifs de développement durable. Sept pays<sup>5</sup> ont ainsi achevé la configuration de leurs plateformes nationales de données ouvertes au service des objectifs de développement durable (Open SDG). Pour favoriser l'harmonisation des normes statistiques en Afrique, la CEA a organisé la 9<sup>e</sup> réunion de la Commission africaine de statistique, qui a rassemblé des représentantes et représentants de 49 de ses membres, de 11 entités du système des Nations Unies et de 6 États observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont des représentantes et représentants d'organismes intergouvernementaux. À cette réunion, le point a été fait sur les initiatives mondiales en cours concernant le développement de la statistique et des moyens d'employer systématiquement les méthodes nouvelles visant à renforcer les capacités statistiques.

30. En collaboration avec des partenaires, la CEA a réuni 154 spécialistes des activités de recensement de 35 pays d'Afrique afin d'examiner la série de recensements de 2020 et de préparer le cycle de 2030. L'année 2024 a marqué la fin de la série de recensements de la population et des logements de 2020, au cours de laquelle les pays d'Afrique se sont engagés à procéder à au moins un recensement conformément à la résolution [2015/10](#) du Conseil économique et social relative au Programme mondial de recensements de la population et des logements et à passer à des systèmes numériques en vue d'accroître la fiabilité et le rythme de diffusion des données de recensement. La CEA a examiné l'état d'avancement de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique et a constaté que seuls 39 pays en avaient effectué, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 50 pays d'Afrique.

31. La CEA, qui assure les fonctions de secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, a facilité la coordination d'initiatives menées sur le continent qui visent à atteindre plus rapidement la cible 16.9 associée aux objectifs de développement durable et a aidé des pays à faire le point des progrès

<sup>5</sup> Cameroun, Éthiopie, Kenya, Maroc, Ouganda, Sénégal et Zimbabwe.

accomplis dans l'application des systèmes liés au Programme. La mise en œuvre du Programme a quelque peu avancé, mais l'Afrique progresse plus lentement pour ce qui est d'enregistrer tous les faits d'état civil. Pour favoriser l'apprentissage transnational, la CEA a mis en place un programme de mentorat sur les registres et statistiques de l'état civil dans cinq pays<sup>6</sup> où le taux d'enregistrement des faits d'état civil est faible et les données y relatives très incomplètes. Elle a également fourni une assistance technique afin de renforcer les capacités nationales et donné des conseils sur les cadres efficaces relatifs aux registres et statistiques de l'état civil.

32. L'information géospatiale est déterminante pour le développement national car les données géographiquement référencées contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation. Pour favoriser une vision unifiée des données géospatiales en Afrique, la CEA a mis en place le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui vise à élargir l'accès et l'utilisation des ressources d'information géospatiale dans la prise de décisions relatives au développement durable. La CEA a organisé la 10<sup>e</sup> réunion du Comité régional en Éthiopie ; 80 participantes et participants y ont évalué les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées aux réunions précédentes et partagé les enseignements tirés de l'établissement de données géospatiales en Afrique. La Commission a aidé, sur le plan technique, 21 pays d'Afrique à mettre en place l'infrastructure des données spatiales et des cadres intégrés pour l'information géospatiale. Les progrès dans l'élaboration de cadres géospatiaux au niveau des pays ont été lents, mais significatifs dans certains pays. Par exemple, le Cameroun a établi son plan d'action au niveau du pays et commencé à créer sa base de données de référence.

33. Pour mieux faire ressortir les données économiques relatives au commerce international, la CEA a, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques, aidé quatre pays<sup>7</sup>, à intégrer les données concernant les biens et services faisant l'objet d'échanges internationaux dans la base de données sur les échanges en valeur ajoutée.

34. La CEA a, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident et le Ministère de l'économie de Sao Tomé-et-Principe et d'autres, soutenu l'initiative visant à mettre en place le compte satellite du tourisme de ce pays. Cette initiative a pour objectif de renforcer la capacité du pays à produire des données de qualité concernant le tourisme et d'aider à mesurer la contribution directe du tourisme au produit intérieur brut. À cet égard, la CEA a formé 23 spécialistes représentant l'administration publique, les milieux universitaires et la société civile à la méthode d'élaboration du compte satellite du tourisme. Elle a également évalué l'état d'avancement de l'établissement des statistiques du tourisme dans le pays et audité l'application de la politique touristique et du plan-cadre du pays. L'évaluation a fait ressortir des lacunes dans les capacités statistiques et montré que d'autres enquêtes sur le tourisme devaient être réalisées afin que les lacunes importantes dans l'élaboration du compte puissent être comblées.

## B. Finances

35. Les pays d'Afrique ont du mal à remplir leurs obligations liées à la dette et, de ce fait, ont un accès limité aux marchés mondiaux du crédit et dépendent davantage des financements locaux. L'augmentation notable du niveau de la dette intérieure constitue un risque pour la croissance économique, en supplantant le crédit fourni au secteur privé. Une administration efficace de la dette intérieure est donc essentielle

<sup>6</sup> Burkina Faso, Burundi, Ghana, Lesotho et Soudan du Sud.

<sup>7</sup> Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigéria et Sénégal.

pour garantir la stabilité macroéconomique et la croissance. À ce sujet, la CEA a élaboré des lignes directrices sur la restructuration de la dette intérieure et sur les cadres de gestion des dettes des entreprises publiques. Ces documents d'orientation ont été établis en s'appuyant sur des ateliers consacrés à ces thèmes et destinés à des fonctionnaires de l'Afrique du Sud, du Cameroun, des Comores, de l'Éthiopie, du Ghana, du Nigéria, de la Sierra Leone et de la Zambie. La CEA a aidé le Gouvernement zambien à réviser sa stratégie 2024-2029 concernant les arriérés intérieurs.

36. La CEA a renforcé la capacité des services fiscaux de créer des structures permettant de lutter contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites, de régler les différends fiscaux et d'améliorer l'administration fiscale. En Égypte, elle a organisé, à l'intention des agents des services fiscaux, un atelier sur la fraude fiscale et les effets que celle-ci a sur les contrôles fiscaux. L'objectif était que ces agents comprennent mieux les faits nouveaux relatifs aux principes des Normes internationales d'information financière et soient davantage en mesure de bien analyser et déceler les pratiques illégales. En Ouganda, la CEA a dispensé à des fonctionnaires une formation sur le transfert de bénéfices. Les décideurs ougandais se sont ainsi vu proposer des solutions possibles, fondées sur des données probantes, pour s'attaquer au transfert de bénéfices, ce qui est essentiel pour comprendre ce que sont les fuites de recettes fiscales et améliorer le recouvrement de l'impôt. La Commission a également proposé une session de formation sur la façon de mesurer l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable selon la méthode utilisée par l'Organisation des Nations Unies.

37. La CEA a contribué à la mise en place d'un écosystème financier dynamique, résilient et durable sur le continent africain. En collaboration avec Frontclear et la Banque du Botswana, elle a réalisé des diagnostics du marché monétaire et recensé les obstacles juridiques au développement d'un marché monétaire au Botswana, obstacles dont la suppression favoriserait une plus grande stabilité financière et une plus grande efficacité des marchés. En République-Unie de Tanzanie, la CEA a, en collaboration avec Frontclear, réalisé une étude de faisabilité sur la possibilité de créer un mécanisme de garantie des crédits pour le marché monétaire. L'étude a montré qu'il était possible de mettre en place un tel mécanisme en vue de soutenir un marché de mise en pension de titres. Elle a cependant montré que le pays devait opérer des réformes afin de combler les lacunes affectant le cadre juridique et réglementaire.

## C. Commerce

38. La Zone de libre-échange continentale africaine pourrait stimuler le commerce et la croissance économique, mais sa concrétisation est entravée par des difficultés telles que les disparités économiques, le manque d'infrastructures, les entraves réglementaires et une connaissance limitée du commerce. La CEA a continué d'aider des États membres à analyser les obstacles et à s'employer à les lever afin de renforcer la coopération économique dans l'ensemble de l'Afrique. Elle a également proposé des stratégies applicables qui peuvent faciliter la bonne mise en place de la Zone. En 2024, la CEA a organisé une première conférence sur les stratégies y relatives, en collaboration avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et le PNUD. Lors de cette conférence, une communauté d'échange de connaissances entre pairs a été mise en place et des domaines stratégiques à fort impact ont été retenus afin que les gouvernements, le secteur privé et les partenaires de développement mènent une action prioritaire.

39. En collaboration avec la CNUCED et le Gouvernement danois, la CEA a aidé 10 États membres<sup>8</sup> à adopter des stratégies commerciales durables en intégrant 14 annexes sur l'économie verte dans leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a également mis au point des outils à cette fin, notamment des normes de durabilité et une base de données continentale concernant les textiles.

40. La CEA a fourni une assistance technique au Cameroun afin que le pays mette en œuvre l'initiative sur le commerce guidé et accrédite les petites et moyennes entreprises. Elle a également donné des conseils pratiques afin qu'il soit tiré le meilleur parti possible de la Zone de libre-échange continentale africaine. De plus, la Commission a aidé ses membres à appliquer leurs stratégies nationales en renforçant les capacités des décideurs et des comités nationaux en ce qui concerne les protocoles de la Zone et en favorisant le développement de chaînes de valeur régionales. Elle a organisé à Bujumbura et à Kigali des sessions de formation à l'intention des membres des comités nationaux et des parties prenantes du secteur privé au Burundi et au Rwanda, respectivement, afin que ceux-ci comprennent mieux les protocoles de la Zone. Elle a en outre dispensé une formation en ligne sur les négociations commerciales, proposé une session d'information sur la Zone et le Traité d'Abuja à l'intention des diplomates à Addis-Abeba et a organisé, à l'intention des petites et moyennes entreprises sénégalaises d'export, un atelier de renforcement des capacités concernant les règles d'origine concernant la Zone.

#### **D. Renforcement des capacités**

41. Par l'intermédiaire de son Institut africain de développement économique et de planification, la CEA a joué un rôle essentiel dans les efforts de renforcement des capacités sur l'ensemble du continent. En proposant des programmes de formation ciblés, l'Institut a renforcé les capacités des fonctionnaires en matière de planification économique, de gestion des finances publiques et de développement durable. En 2024, il a mené 34 activités de formation, qui ont permis de renforcer les capacités de 4 892 fonctionnaires et autres parties prenantes issus de 46 pays, dont 1 498 femmes. Les sessions de formation s'articulaient autour de quatre groupes de cours, axés sur le développement et la planification macroéconomiques, l'intégration régionale, le développement social et la gestion intégrée des ressources naturelles. La CEA a également aidé des États membres à renforcer les capacités liées à la création d'économies plus inclusives et résilientes. Elle a formé 203 participants (dont 34 femmes) à la prospective stratégique et à la modélisation afin d'enrichir leurs connaissances et compétences en matière de planification dans l'incertitude.

42. Pour renforcer les capacités d'intégration de la protection sociale dans la planification du développement et l'analyse économique, la CEA a mis au point une session de formation sur la protection sociale et l'économie des services à la personne en Afrique. L'objectif était de permettre aux cadres moyens et supérieurs et aux décideurs d'avoir une compréhension globale de la protection sociale et de l'économie des services à la personne en Afrique, y compris la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes connexes. Par ailleurs, en collaboration avec la Global Coalition to End Child Poverty, la Commission a organisé un webinaire sur la pauvreté touchant les enfants et leur protection sociale. Y ont été examinées des stratégies visant à concevoir des programmes de protection sociale qui garantissent le respect de la

---

<sup>8</sup> Burundi, Cameroun, Djibouti, Kenya, Malawi, Mozambique, République démocratique du Congo, Rwanda, Zambie et Zimbabwe.

dignité et contribuent à lutter contre la stigmatisation et à favoriser des environnements dans lesquels les enfants et les familles peuvent s'épanouir.

43. La Commission a proposé des activités de renforcement des capacités régionales en matière d'économie bleue, en faisant connaître le potentiel de la région en ce qui concerne les ressources durables des océans et autres ressources liées à l'eau. Elle a organisé un webinaire sur la transition vers une économie bleue résiliente face aux changements climatiques. Plus d'une centaine de personnes y ont participé, dont des fonctionnaires et des représentants du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile ; 45 pays y étaient représentés, dont tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, ainsi que des partenaires de développement. Les recommandations formulées lors du webinaire ont été prises en compte lors de la troisième session commune du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, ce qui a abouti à l'adoption d'un appel à l'élaboration de stratégies nationales en faveur de l'économie bleue.

## **E. Science, technologie et innovation**

44. La transformation numérique pourrait servir de moteur à la croissance, créer des emplois et permettre de s'attaquer aux questions liées à l'environnement, mais l'insuffisance des infrastructures des technologies de l'information et des communications, l'inégalité d'accès aux technologies et les faibles taux d'habileté numérique entravent les progrès. À cet égard, la CEA a aidé des États membres à exécuter des programmes de capacités numériques et à renforcer leurs centres d'excellence. En Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie, le programme de développement en Afrique des Olympiades mondiales de robotique a permis à 889 élèves et à 24 éducateurs de suivre une formation en robotique et en innovation entre juillet et octobre 2024. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la CEA et Google, partenariat grâce auquel les participantes et participants ont mis au point une cinquantaine de solutions robotiques alignées sur les objectifs de développement durable, ce qui nourrit un vivier de jeunes innovateurs talentueux.

45. Au Botswana, la CEA a contribué à l'utilisation de technologies agricoles intelligentes dans l'élevage du petit bétail afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité. Elle a également mis au point un tableau de bord pour le Gouvernement botswanais afin de l'aider à assurer le suivi des engagements pris en matière de politique étrangère. La CEA a également facilité l'élaboration d'un projet de stratégie nationale d'identité numérique et d'un projet de stratégie de transformation numérique pour la Gambie. En Sierra Leone, la CEA a facilité la création d'une plateforme numérique coordonnée, ce qui garantit un contrôle et un renforcement des capacités au niveau national. Le système vise à simplifier la gestion des données et à améliorer les résultats de l'apprentissage.

46. Pour renforcer la cybersécurité, la CEA a dispensé une formation spécialisée à des membres de l'appareil judiciaire et des responsables de l'application des lois au Congo. Le programme a permis aux participantes et participants d'acquérir des compétences leur permettant de repérer les cybermenaces, de traiter les preuves numériques et de retrouver les cybercriminels, ce qui renforce la sécurité numérique nationale.

47. La CEA a aidé des États Membres à élaborer des politiques visant à adopter les technologies numériques nouvelles et émergentes. L'Éthiopie, en particulier, a considérablement fait avancer son programme national en promulguant en 2024 la Proclamation sur la protection des données personnelles. La Proclamation, élaborée dans le cadre de vastes consultations, intègre des principes tels que le traitement

sécurisé des données et le consentement éclairé afin que les écosystèmes numériques soient fiables et inclusifs. Plus de 10 millions de personnes sont déjà inscrites et ce cadre juridique protège les données personnelles tout en faisant progresser la transformation numérique du pays et l’alignement sur les normes mondiales de gouvernance des données. La CEA a apporté une contribution déterminante pour ce qui est de faire en sorte que le programme national relatif aux documents d’identité soit aligné sur les meilleures pratiques internationales, notamment en ce qui concerne la protection des données et la confidentialité.

48. La CEA a également soutenu les efforts visant à numériser les systèmes de transport et à mettre en place un système de gestion des couloirs de transport régionaux en Afrique, conformément à la déclaration politique intitulée « Préparatifs pour une décennie d’action et de réalisations en faveur du développement durable : déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable », qui permettra à ses membres de surveiller les liaisons essentielles du couloir nord, du couloir central et du couloir de transport Port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie.

#### **IV. Coup de projecteur sur la progression de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine**

49. L’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur en 2019, il a presque six ans. En octobre 2024, l’Accord avait été ratifié par 48 pays. La volonté politique des pays de mettre en œuvre l’Accord est manifeste, comme en témoignent les 46 listes provisoires de concessions tarifaires adoptées pour faciliter le commerce de marchandises<sup>9</sup>. De plus, 22 listes d’engagements spécifiques couvrant cinq secteurs prioritaires – services aux entreprises, communications, services financiers, tourisme et transports – sont actuellement en vigueur, tandis que les négociations se poursuivent sur 26 offres<sup>10</sup>.

50. Bien que l’Accord ait été ratifié par un grand nombre de pays, la mise en œuvre est lente et doit donc être accélérée. La ratification est la première étape et doit être complétée par une stratégie nationale de mise en œuvre afin que l’Accord soit le plus utile possible. La CEA a continué d’aider ses membres et les communautés économiques régionales à élaborer des stratégies de mise en œuvre de l’Accord. En octobre 2024, 37 pays avaient élaboré une stratégie nationale de mise en œuvre<sup>11</sup> et 8 s’employaient à le faire<sup>12</sup>. Par ailleurs, la CEEAC, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et l’Autorité intergouvernementale pour le développement avaient élaboré une stratégie relative à la Zone, l’Union du Maghreb arabe formulait une telle stratégie et la Communauté de développement de l’Afrique australe élaborait un plan de coordination.

<sup>9</sup> Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, rapport de la quinzième réunion du Conseil des ministres du commerce de la Zone de libre-échange continentale africaine. Disponible à l’adresse suivante : <https://archives.au.int/handle/123456789/10779?show=full>.

<sup>10</sup> Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, rapport du Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les activités du thème de l’année 2023 : « Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine » : février 2023 à février 2024. Disponible à l’adresse suivante : <https://archives.au.int/handle/123456789/10529?show=full>.

<sup>11</sup> Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d’Ivoire, Djibouti, Eswatini, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

<sup>12</sup> Angola, Botswana, Cabo Verde, Éthiopie, Guinée équatoriale, Lesotho, Maroc et Seychelles.

51. Sachant qu'il importe que l'Accord soit bien mis en œuvre, la CEA a continué d'accorder la priorité aux questions connexes dans le cadre de ses fonctions de centre de réflexion et de mobilisation. Au cours de la période considérée, la Commission a lancé sa publication phare intitulée *Rapport économique sur l'Afrique*, axée sur la progression de la mise en œuvre de l'Accord au moyen d'actions stratégiques transformatives.

## **V. Tirer parti de la collaboration et des partenariats pour le développement durable intrarégionaux et interrégionaux**

52. En collaboration avec l'Union panafricaine de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine et le PNUD, la CEA a organisé à Addis-Abeba, en avril 2024, un forum consultatif de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir. Ce forum avait été organisé pour faire davantage entendre les voix des jeunes des pays d'Afrique et, ainsi, faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte dans les documents qui seraient issus du Sommet. Il a rassemblé des jeunes représentant des organisations de la société civile et des conseils nationaux et sous-régionaux de la jeunesse, ainsi que de jeunes influenceurs et influenceuses. Les participantes et participants ont adopté une position commune, inscrite dans la Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir, dans laquelle ils ont abordé les cinq domaines thématiques, suivants : le développement durable et le financement du développement ; la paix et la sécurité internationales ; la science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique ; la jeunesse et les générations futures ; la transformation de la gouvernance mondiale.

53. La Déclaration de la jeunesse africaine a été présentée lors de la manifestation pour la jeunesse africaine tenue en marge du Sommet de l'avenir à New York en septembre 2024. Cette manifestation parallèle, dont le thème était « Our World, Our Future: African Youth at the Summit of the Future » (Notre monde, notre avenir : La jeunesse africaine et le Sommet de l'avenir), a été organisée conjointement par des membres de la CEA (sous la direction du Malawi et avec le concours du Nigéria), la CEA, l'Union panafricaine de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine, le PNUD, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale. Les participantes et participants ont adopté un document final dans lequel ils ont formulé une série de recommandations et lancé un appel à l'action. Un groupe de travail présidé par le Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports de l'Union africaine a été créé. Il est chargé d'élaborer un plan d'action détaillé afin que les jeunes contribuent à la mise en œuvre, dans les États d'Afrique, des recommandations formulées dans le document final.

54. La CEA, en tant que membre du secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, a organisé à Addis-Abeba, en avril 2024, un dialogue sur les marchés du carbone et le développement. Ce dialogue, auquel ont participé les directrices et directeurs des bureaux régionaux et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies ainsi que d'autres parties prenantes majeures, a permis de disposer d'informations essentielles sur le potentiel et les limites des marchés du carbone, en particulier en Afrique. Il a donné lieu, entre autres résultats, à l'adoption d'une position commune sur l'utilisation optimale des marchés du carbone pour la génération de revenus ainsi que sur l'action climatique et son financement. Les personnes qui ont participé au dialogue ont recommandé que les États alignent les taxes carbone sur les objectifs nationaux, consolident les cadres juridiques, favorisent les partenariats mondiaux et renforcent la coopération entre les secteurs public et privé. À la suite de ce dialogue, la CEA a apporté une assistance technique au Mozambique afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale relative au marché du carbone.

55. Par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, la CEA a facilité le dialogue et cherché à instaurer la confiance avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger, ouvrant ainsi la voie à une collaboration renforcée entre l'ONU et les gouvernements de ces trois États Membres. Avec l'appui des bureaux régionaux des Nations Unies, le Niger a rédigé une note de cadrage sur la mise en œuvre de programmes conjoints de transformation, conformément aux priorités nationales et à un ensemble de principes directeurs. Des notes similaires sont en cours d'élaboration par les Gouvernements burkinabé et malien. Comme convenu par l'ONU et les trois États concernés, des programmes intégrés conjoints devraient être mis en œuvre en 2025.

56. Au cours de la période considérée, la CEA a signé plus de 40 accords avec un large éventail de partenaires, notamment avec : le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone ; l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, concernant la mise en œuvre du programme de travail conjoint pour 2024-2028 ; la Communauté de l'Afrique de l'Est, concernant la fourniture d'une assistance technique en vue de procéder au contrôle des résultats liés aux décaissements ; la Banque africaine d'import-export, concernant la réduction des risques liés aux investissements en Afrique, en vue de stimuler les échanges intra-africains ; le Fonds vert pour le climat, concernant le renforcement des capacités institutionnelles de la Commission climat des États insulaires d'Afrique sur le climat ; l'African Climate Foundation, concernant le renforcement de la coalition pour la dette durable ; la Gates Foundation, concernant l'accroissement de la marge de manœuvre budgétaire dans les États membres.

57. La CEA a assuré la coordination des commissions régionales pour 2025, ces fonctions étant exercées par roulement. Elle a bénéficié de l'appui du Bureau des commissions régionales à New York. Le Bureau a continué de jouer un rôle clé dans l'alignement du travail des commissions sur les cadres mondiaux et les priorités de l'Organisation. Il a facilité la prise en compte des perspectives régionales dans les délibérations des Nations Unies, coordonné les contributions conjointes aux efforts faits à l'échelle du système et renforcé les liens aux niveaux national, régional et mondial. Le Bureau a mis en avant les positions régionales communes et l'apprentissage interrégional en réunissant régulièrement les secrétaires exécutifs des commissions régionales et en mobilisant les adjoints, ainsi que dans le cadre de groupes de travail thématiques et d'échanges techniques. Le Bureau a également joué un rôle essentiel dans la communication avec les parties prenantes basées à New York. Il a par exemple multiplié les contacts avec les États membres et les entités des Nations Unies afin qu'il soit davantage tenu compte de l'éclairage régional dans l'élaboration d'initiatives et de décisions mondiales.

## VI. Conclusions

58. Une série de crises en cascade ont pesé sur la croissance économique et les perspectives économiques en Afrique. Pour les surmonter, les pays d'Afrique doivent renforcer leur résilience face aux chocs et élaborer des stratégies transformatives qui favorisent le relèvement économique. En cette période difficile, la CEA est déterminée à être au service des États membres, à soutenir l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et à collaborer avec les organisations intergouvernementales et les autres partenaires de développement en vue de parvenir au relèvement social et économique et de renforcer leur résilience face aux chocs. La CEA tirera parti de ses fonctions de centre de réflexion et de mobilisation et de ses missions de coopération technique et de développement des capacités afin de proposer

un ensemble de solutions stratégiques et concrètes qui contribuent à accélérer la croissance économique, à promouvoir la stabilité macrofinancière, à faire avancer l'intégration régionale et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

59. La Commission intensifiera les activités qu'elle mène dans les cinq domaines d'intervention stratégiques et les deux thèmes transversaux. Elle continuera d'apporter un appui à ses membres en ce qui concerne la gestion macroéconomique, la mobilisation des ressources nationales et le déblocage de capitaux privés. Elle continuera également de plaider pour la réforme de l'architecture mondiale de la dette et de la refonte des institutions financières internationales. Elle continuera de s'efforcer d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de promouvoir ainsi l'industrialisation durable et la diversification économique. De plus, la CEA fera en sorte que l'appui qu'elle apporte contribue à garantir un financement équitable de l'action climatique et à accroître l'investissement dans l'action climatique afin de renforcer la résilience au niveau national, de promouvoir l'économie circulaire, d'exploiter le potentiel de l'économie verte et de l'économie bleue, et d'éliminer la pauvreté. La Commission amplifiera aussi son rôle dans la transformation numérique, le renforcement des systèmes de données et de statistiques sur le continent et la promotion de l'intégration sociale et de la croissance inclusive. Elle incitera aussi les décideurs et les autres parties prenantes à participer à des formations et à l'apprentissage entre pairs sur des sujets connexes, par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification.

60. La CEA continuera de coopérer étroitement avec l'Union africaine et s'appuiera sur ses partenariats stratégiques actuels avec les organisations régionales et sous-régionales, y compris les communautés économiques régionales. Elle nouera également de nouveaux partenariats pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.